

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, 4, rue St-Jean-Baptiste
Notre-Dame-des-Neiges (Québec) G0L 2E0
M.R.C. Les Basques

Aux contribuables intéressés de la susdite municipalité

Avis public


Règlement n° 525 imposant le taux de taxes foncières et les compensations exigées pour les services d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles pour l'exercice financier 2025

À la séance ordinaire qui eut lieu le 20 janvier 2025 à 19h00 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Notre-Dame-des-Neiges le règlement suivant a été adopté :

« Règlement n° 525 imposant le taux de taxes foncières et les compensations exigées pour les services d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles pour l'exercice financier 2025 »

Ledit règlement est disponible sur les heures d'ouverture de bureau municipal, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou de demander une copie dudit règlement par courriel au greffe@notredamedesneiges.qc.ca. De plus, celui-ci est affiché dans le site Internet de la municipalité au <https://www.notredamedesneiges.qc.ca>

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, le 21 janvier 2025.


Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier

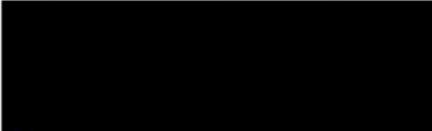
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Référence : « Règlement n° 525 imposant le taux de taxes foncières et les compensations exigées pour les services d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles pour l'exercice financier 2025 ».

Je soussigné, Dany Larrivée, résidant à Notre-Dame-des-Neiges, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le 21 janvier 2025 l'avis public de l'entrée en vigueur dudit règlement en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal ;
- Sur le site Internet de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges <https://www.notredamedesneiges.qc.ca>

Entre 8h30 à 18h00, en foi de quoi, ce certificat est donné le 21 janvier 2025.


Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier

